

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 8

Présents : 8

Absents : 0

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. TAUZIEDE Bernard, M. ROBERT François, Mme HULSHOF Sabine, Mme LABORDE Aurélie, M. SAUQUES Kévin, Mme CRUET Cynthia, M. CAZES Jérôme, Mme BLANCHARD Régine

Procurations :

Etait absent :

Etaient excusés :

A été nommé comme secrétaire de séance : M. CAZES Jérôme

Date de convocation
14/09/2023

Délibération approuvant la demande auprès de La Poste pour l'adressage

Monsieur le Maire explique qu'il devient plus qu'urgent de poursuivre l'adressage de la commune de Courrensan.

Conscient que c'est un travail fastidieux, il propose que les services de La Poste reprennent le travail déjà commence.

Il informe le Conseil Municipal qu'un rendez-vous avait été pris pour le 13 septembre à 11h pour récolter les informations nécessaires à la mise en œuvre ainsi que le cout de l'opération, qui serait selon le devis, de 5277,54 euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décidé à l'unanimité d'adopter la décision sous réserve d'un nouveau devis adressage partiellement commencé.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Pour extrait conforme,

